



Notice Technique

CASTROL FOAM AIR FILTER OIL

DESCRIPTION:

L'huile Castrol Foam Air Filter est spécialement formulée pour l'utilisation dans les filtres à air à mousse de "Type humide".

UTILISATION:

L'huile Castrol Foam Air Filter convient aux filtres à air à mousse "Type humide" sur des moteurs deux ou quatre temps et les éléments d'air en mousse huilée utilisés sur les tronçonneuses, tondeuses et débroussailleuses.

AVANTAGES:

- L'huile Castrol Foam Air Filter a fait ses preuves en utilisation tout-terrain.
- Réduit l'usure du moteur.
- Retient la poussière, les impuretés et le sable dans le filtre.
- Minimise les fuites d'huile.
- Contient un additif spécial de viscosité pour une protection optimum et les performances.
- Augmente la durée de vie du filtre.
- L'huile Castrol Foam Air Filter est teinte en rouge pour une identification aisée.

INSTRUCTIONS D'EMPLOI:

- Retirer le filtre mousse et le laver avec un produit détergent de nettoyage convenable ou à l'eau savonneuse.
- Sécher le filtre et le plonger dans l'huile Castrol Foam Air Filter Oil pour saturer complètement la mousse.
- Essorer l'excès de Foam Air Filter Oil.

Dernière Révision: 08/02/2008

Cette notice Technique et les informations qu'elle contient sont considérées exactes à la date d'impression. Aucune garantie ou interprétation, exprimée ou sous-entendue n'est donnée quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des données et informations contenues dans cette publication. Il est du devoir de l'utilisateur d'évaluer et employer les produits en toute sécurité et pour l'usage qui en est conseillé dans la notice technique et de se conformer à toutes les lois et règlements applicables. Aucune assertion faite dans cette publication ne sera interprétée comme une permission, recommandation ou autorisation donnée ou sous-entendue pour employer toute invention brevetée sans licence valide. Le vendeur ne sera pas responsable de toute perte ou dommage résultant des dangers et risques quelconques identifiées dans la notice technique et qui sont associés aux produits pétroliers concernés (sous réserve que cette décharge n'affecte pas tout droit légal de l'Acheteur du produit pétrolier concerné).